



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cas positifs Covid-19 - Point de situation n° 4

Saint-Pierre, le 19 novembre 2021

A la suite de la détection samedi dernier d'un cas de Covid-19 (cas n° 33) et d'un autre cas détecté au sein du cercle familial (cas n° 34), l'Administration territoriale de santé a poursuivi ces derniers jours ses investigations destinées à tracer la chaîne de contamination.

A ce stade, la situation sanitaire est la suivante :

- **7** cas positifs actifs, tous mis en quarantaine par arrêté préfectoral ;
- **76** tests de dépistage réalisés depuis le samedi 13 novembre ;
- **un cluster** identifié au sein de l'association Club de l'amitié

Au vu de cette situation, et afin d'enrayer les chaînes de contamination, le préfet demande à la population de respecter les consignes suivantes :

→ **port du masque systématique** dans les commerces et dans tous les lieux clos où se tiennent des rassemblements de personnes ;

→ **respect scrupuleux des autres gestes-barrières** (lavage des mains, distanciation sociale, aération régulière des locaux...), et **limitation temporaire des interactions sociales** ;

→ **respect de l'auto-isolement** pour les personnes identifiées comme cas-contacts ;

→ **réalisation du test J7** pour toutes les personnes de retour sur l'archipel après un déplacement à l'extérieur.

Enfin il est très fortement recommandé aux personnes développant des symptômes de type grippal (toux, rhume...) de porter un masque, et de restreindre drastiquement leurs relations sociales le temps de réaliser par mesure de prudence des autotests ou de consulter leur médecin traitant.

Le préfet en appelle à la discipline collective, qui sera seule de nature à éviter la prise de mesures plus restrictives.